

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET No 96/52 du 22 Mars 1996

Chargeant Monsieur Georges G. GUEDOU
Ministre des Travaux Publics et des
Transports, de l'intérim du Ministre
de la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi No 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Décision No 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU le Décret No 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement,

DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 22 Mars 1996, Monsieur Georges G. GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports, est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1996

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.



Nicéphore D. SOGLO

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 MF 4 Autres Ministères 19 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI5BN-DAN-DLC3GCOMB-DCCT-INSAE
3 DCMIL 4 EM/EFB 6 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressés 1 JO 1.-